

**RISQUE PAYS****L'Algérie mieux lotie  
chez la Coface**

Au cours de son passage au forum d'El Moudjahid, le directeur du bureau de la Coface en Algérie a annoncé l'ouverture d'une nouvelle filiale. Il s'agit de Coface Algérie Service, une entité de prestations axée sur de nouveaux services dont l'orientation de la clientèle internationale, le développement de l'assurance crédit domestique ainsi que l'accès à une base de données de quelque 50 millions d'entreprises à travers le monde. Le directeur du bureau de la Coface Algérie a expliqué que la mission de la Coface Algérie Service est différente de celle de la Coface, au demeurant assurer les crédits. Pour ce qui est de l'embellie des relations entre la Cagex et la Coface, il a été précisé que cela découle de la sensible diminution du risque Algérie. L'orateur a souligné que l'Algérie vient de se hisser à l'échelle 4 des notations. Cette échelle est réservée aux pays les mieux notés au sein de la classification de la Coface. En deux années d'activité, l'Algérie a pu rattraper le Maroc et la Tunisie en termes de risque. La Coface qui, faut-il le rappeler, est leader mondial des assurances crédits, troisième fournisseur mondial de l'information, mais également expert dans la gestion des créances, recouvrement des dettes et factoring, propose aux entités économique algériennes un cadre d'opportunité d'affaires avec des entreprises d'Europe et d'autres régions du monde, l'établissement d'un rapport de confidentialité sur les marchés et les entreprises, des opinions de crédits fournis par des experts Coface, ainsi qu'un accès à un réseau international d'assurance. Au sujet des assurances des crédits, il a été précisé que la Coface Service s'engage en cas de litige au recouvrement de la dette au profit du client en procédant au remboursement des fonds à percevoir à partir du dispositif de Coface. D'après le P-dg de la Cagex, cela va permettre d'initier une lutte implacable contre les mauvais payeurs et faire en sorte à ce que les mauvais commerçants disparaissent.

N. M.

**LE NOMBRE DES FEDERATIONS SERA DOUBLE EN 2007****Vers un nouveau schéma  
organisationnel de l'UGTA**

Alors que la date du douzième congrès national est prévue, à en croire des sources sûres, pour le second semestre de l'année en cours, la Centrale syndicale s'est lancée depuis le dernier trimestre 2006 dans une véritable refonte de sa structuration organique. Ainsi, il est attendu avant la tenue de la prochaine échéance organique nationale, que l'UGTA se dote de nouvelles structures verticales. A ce propos, le nombre de fédérations est appelé à passer de 17 à 30 avant la fin de l'année 2007, a-t-on appris de source sûre.

Une information quelque peu confirmée hier par le secrétaire national chargé de l'organique et le secrétaire général de l'UGTA lors de leurs interventions devant les syndicalistes de la Fédération nationale des travailleurs du bâtiment travaux publics et hydrauliques (BTPH), à l'occasion d'un rassemblement des cadres syndicaux du secteur tenu hier à la Maison du Peuple Abdelhak-Benhamouda.

A l'ordre du jour de cette rencontre, l'évaluation de l'état d'avancement de la mise en application des accords conclus dans le cadre des négociations de la convention de branches dans le secteur concerné. C'est dans ce cadre que le secrétaire national en charge des questions relatives aux

conflits sociaux a déclaré que «certaines SGP en charge des portefeuilles des entreprises du secteur ne semblent guère s'intéresser pour instruire les responsables des entreprises relevant de leurs autorités pour mettre en application les accords conclus dans le cadre de ces conventions de branches».

Cette déclaration faite par M. Boualem Bouzidi devant le représentant du ministère de Travail en charge de la question de la relation du travail a constitué une opportunité tout indiquée pour le secrétaire national chargé de l'organique pour annoncer que «la Centrale syndicale a décidé de créer d'autres structures fédérales, et ce, dans le but de permettre à chaque secteur de se prendre en charge et d'être mieux défendu».

Une approche confortée par les propos de Abdelmadjid Sidi Saïd qui a déclaré que «ces changements entrepris sur le plan organique au niveau des structures en charge des revendications des travailleurs du secteur économique se inscrivent dans le cadre des mutations que connaît la sphère économique nationale». «Nous avons considéré que ces nouvelles structures permettront aux syndicalistes d'être proches des travailleurs, d'où la nécessité de donner au cadre de la conven-

tion de branches une importance capitale afin de ne pas semer le doute chez les collectifs des travailleurs.»

A ce propos, il dira que la loi 90/11 relative aux relations de travail constitue le cadre approprié pour mettre en application les accords conclus. En effet, ladite loi stipule dans son article premier que «la présente loi a pour objet de régir les relations individuelles et collectives de travail entre les travailleurs salariés et les employeurs».

Ceci dit, ces «réformes» engagées par l'UGTA dans la perspective du douzième congrès conforte plus que jamais ceux qui n'ont cessé de plaider «pour que l'UGTA soit assainie des partisans du statu quo et de la bureaucratie syndicale». Une revendication hautement portée depuis déjà un moment par les syndicalistes classés dans la catégorie des représentants des travailleurs réformistes «à qui le temps a largement donné raison».

En somme, Sidi Saïd, qui a officiellement pris position pour la réforme de l'organisation qu'il dirige depuis 1998, est appelé selon des analystes de la question syndicale à «joindre la parole à l'acte et à faire du onzième congrès de l'UGTA celui de la seconde réforme après celle entamée en 1990 à l'occasion du huitième».

Abder Bettache

**BOUTEFLIKA PRONE LE DROIT LEGITIME DE L'AFRIQUE A L'USAGE PACIFIQUE DE L'ATOME****«Le traité d'interdiction des essais nucléaires  
doit entrer en vigueur»**

Ouvrant, hier à l'hôtel El-Aurassi, les travaux de la Conférence régionale africaine sur la contribution de l'énergie nucléaire à la paix et au développement durable, le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, s'est fait l'apôtre du droit légitime de l'Afrique à l'utilisation «juste et démocratique» à des fins exclusivement pacifiques de cette énergie. Une énergie qui s'affirme «comme alternative propre, durable et économiquement viable aux énergies fossiles» et dont l'utilisation est bénéfique «dans les domaines aussi importants que la mise en valeur du secteur agricole, la valorisation des ressources en eau et l'amélioration des services de santé ainsi qu'en matière de préservation des ressources naturelles, voire même dans la production d'électricité, dans l'optique du développement durable de l'Afrique. Un continent africain dont les représentants, experts et officiels, de 45 pays participent depuis hier et aujourd'hui à cette conférence, conscients, selon l'illustre hôte, «de la nécessité d'un équilibre dynamique entre la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la mise en œuvre de mesures strictes et efficaces de sûreté et de sécurité nucléaires, et l'application d'un régime de non-prolifération des armes nucléaires techniquement performant et politiquement neutre».

**L'Afrique refuse le statut  
de laissé-pour-compte**

Pour le chef de l'Etat, les pays africains, «sensibles au plus haut point à la complexité de situations conflictuelles mettant en cause des ruptures d'équilibre entre ces trois composantes de la problématique nucléaire», ne peuvent en aucune manière se résigner à la condition de «laissés-pour-compte de la conquête de l'atome et du bénéfice de ses bienfaits». Voire, ces pays, «dont l'adhésion massive au Traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP) a considérablement rehaussé l'autorité et le

rayonnement de cet instrument juridique, ne peuvent que s'émouvoir légitimement d'interprétations unilatérales et de tentatives visant à favoriser une érosion de leur droit à l'acquisition, sans discrimination aucune, des technologies nucléaires à des fins de développement». Certes, les pays africains ont bien conscience, estimera le président de la République, «que leurs activités nucléaires doivent obéir à des obligations et à des normes exigeantes en matière de sûreté et de sécurité. Un surcroît d'efforts devra être consenti pour enraciner une culture de la sûreté et de la sécurité chez tous les acteurs concernés par le développement des activités nucléaires». Une conviction partagée par le directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'Egyptien Mohamed El Baradei, invité de marque à cette conférence régionale.

**Oui mais sous l'œil vigilant de l'AIEA**

Ce dernier a exprimé le quitus qu'accorde cette institution de coopération internationale dans le domaine nucléaire à l'utilisation de cette énergie à des fins pacifiques et évoqué également l'apport de l'AIEA et sa disponibilité à poursuivre sa coopération technique avec les pays africains dans les secteurs de la gestion des ressources en eau, la santé, l'agriculture et l'énergie. Ceci sous l'œil vigilant de l'AIEA sur les programmes et installations liés à cette utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, Mohamed Baradei, au demeurant resté muet à propos de la controverse sur le projet nucléaire iranien, d'en appeler à œuvrer en vue d'un système de sécurité collective. Cela étant, le président de la République, qui a salué le rôle du directeur général de l'AIEA et évoqué leur origine africaine commune, n'a pas manqué d'appeler à plus de «coopération et d'assistance technique extérieure, et notamment de l'AIEA, pour renforcer les infrastructures nationales de

régulation et de contrôle des sources radioactives et pour promouvoir l'échange d'informations dans le domaine de la sécurité radiologique et nucléaire, ainsi qu'à une plus grande participation des experts africains aux travaux de l'AIEA sur les normes de sûreté et de sécurité».

**Bouteflika pour des progrès  
en matière de non-prolifération**

Et le chef de l'Etat de relever «les préoccupations grandissantes un peu partout dans le monde en matière de prolifération nucléaire, en général et en ce qui concerne le risque que des armes nucléaires ou des sources radioactives tombent aux mains de groupes terroristes ou autres acteurs non étatiques». Dans le même temps, Abdelaziz Bouteflika de soulever : «Une légitime préoccupation se développe dans les Etats non dotés de l'arme nucléaire, face aux pressions exercées sur eux à l'effet de contracter sans cesse de nouvelles obligations, au nom de la non-prolifération, alors que les mesures concrètes de désarmement déjà négociées et convenues, au niveau international, ne sont pas appliquées et alors que les Etats dotés de l'arme nucléaire tardent à honorer leur engagement à progresser de façon substantielle dans la réduction de leurs arsenaux nucléaires.»

Cette asymétrie des situations face à l'atome, et la sophistication des industries et des technologies dans de nombreux pays développés, rendent, estime le chef de l'Etat, «pratiquement inaccessible l'acquisition d'équipements nucléaires tombant parfois abusivement dans la catégorie extensible des technologies à double usage. On comprend l'inquiétude des pays signataires du TNP qui se trouvent dans la pratique privés du bénéfice de l'article IV qui leur promet une aide effective pour pouvoir disposer de l'énergie nucléaire pour des utilisations pacifiques». Evoquant «des situations volatiles (qui) se développent et charrient des

tensions et conflits», le président de la République d'en appeler à ce que «la prochaine édition de la conférence d'examen du Traité de non-prolifération des armes nucléaires doit, contrairement à ses devancières, déboucher sur la réalisation de progrès significatifs dans la mise en œuvre équilibrée et équitable du Traité, afin d'enrayer les menaces et les risques qui pèsent sur la paix et la sécurité internationale ainsi que sur le climat de la coopération pour le développement durable.

**L'Afrique pour une zone  
dénucléarisée au Moyen-Orient**

Mais aussi, il a estimé «important et urgent d'accélérer le processus de ratification devant hâter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, afin de contribuer à un meilleur respect des principes fondamentaux qui déterminent l'avenir de la sécurité mondiale en décourageant la course aux armements dans ses dimensions tant horizontales que verticales». En ce sens, l'Afrique, pionnière dans le désarmement nucléaire, zone exempte d'armes nucléaires et contribuant à l'universalisation du TNP, ne peut, selon le président algérien, que «soutenir vigoureusement l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient».

Cela, sans se positionner ouvertement mais en usant de la périphrase en faveur de l'Iran dont le projet nucléaire suscite une levée de boucliers au niveau mondial. Ainsi, dira-t-il, «face aux impasses du Moyen-Orient où les crises gagnent en acuité et en complexité faute de solutions fondées sur la justice et conformes à la légalité internationale, il est indispensable que le credo de "l'atome pour la paix" se substitue définitivement aux doctrines suicidaires de "représailles massives" et d'"équilibre de la terreur" dans cette région névralgique du monde, et partout ailleurs».

Chérif Bennaceur